

28 novembre 2018

Port Laguerre

Rédaction : Céline Chambrey et Romain Gueyte

Étaient présents à cette réunion de travail :

- | | | |
|------------------------------------|---|---|
| - BARNAUD Antoine – DEI PIL * | - ITA Pauline – CPA* | - VICO Christophe – Association des Apiculteurs de Ouégoa et du Nord* |
| - BAUDHUIN Pauline – CANC | - NORMANDON Kelly – Association des Apiculteurs de Ouégoa et du Nord* | - WASAKUA André- DEI PIL* |
| - CHAMBREY Céline – CPA | - PERSAN Evelyne – AA3P | Excusé : |
| - CHANIER Caroline – DDR PS | - PETIT Mathieu – DDR PS | - BOURGINE Loïc – DDEE PN |
| - CHEVAUX Sylviane – BioCalédonia | - RABIET Denis – AA3P | - ETUVE Alexandre - CANC |
| - CORNU-MERCKY Sylvia – Technopole | - ROLLAND Patrick – ADANC | |
| - GONTARD Théau - ERPA | - SALIGNÉ André – SANC | |
| - GUEYTE Romain – CPA | | |
| - IHAGE Roger – AAIL* | | |

* : participant sur Skype

Ordre du jour

- 1 - Expérimentation niaouli : point étape
- 2 - Résultats des analyses de l'activité biologique des miels calédoniens (teneurs en polyphénols, gluco-oxydase et MéthylGlyoxal)
- 3 - Caractérisation des polyphénols spécifiques du miel de niaouli et du miel toutes fleurs de Nouvelle-Calédonie : point étape
- 4 - Évolution du concours des miels 2019 : proposition de formation du jury
- 5 - Présentation de la démarche qualité NC pour les produits agricoles et application pour les miels calédoniens

Relevé de conclusions

NB : Le CPA s'excuse auprès des participants sur skype pour les mauvaises conditions de communication. Vu l'intérêt de ce mode de communication qui permet la participation de l'ensemble des représentants d'apiculteurs, le CPA recherche une solution adaptée.

1. Expérimentation miel « de niaouli »

- Les résultats d'analyses physico-chimiques et polliniques des échantillons de miels envoyés au CARI fin août 2018 sont en cours (nouveaux délais d'analyses en lien avec l'évolution tarifaire du laboratoire. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion du groupe de travail.
- Le CPA poursuit l'expérimentation niaouli d'après la méthodologie validée par le groupe de travail en mars 2018 et informera des résultats des miellées 2018 et des points d'étapes 2019 lors de la prochaine réunion.

2. Présentation des résultats des analyses de l'activité biologique des miels calédoniens (teneurs en polyphénols, gluco-oxydase et MéthylGlyoxal)

En parallèle de la présentation faite en réunion, le rapport de synthèse sera transmis aux différents apiculteurs participants ainsi qu'à la filière via la page apicole.

3. Caractérisation des polyphénols spécifiques du miel de niaouli et du miel toutes fleurs de Nouvelle-Calédonie

Les analyses sont en cours. Les résultats seront présentés lors du prochain groupe de travail.

4. Évolution du concours des miels 2019

- Conformément au constat fait lors de la réunion du 31/03/18 et vis à vis des retours des représentants d'apiculteurs, il est proposé l'organisation d'une formation organoleptique à la dégustation des miels pour le futur jury du concours.
- Des discussions sont en cours avec Etienne BRUNEAU, administrateur délégué du Centre Apicole de Recherche et Information (CARI) en Belgique. Les dates prévisionnelles sont du **20 au 24 mai 2019**. La formation s'étalerait sur 4 demi-journées avec un maximum de 20 stagiaires. Autour de cette formation, une conférence « découverte de l'organoleptique miel », une journée sur Lifou et une journée technique sur Bourail sont envisagées. Le Concours des miels 2019 serait organisé en présence d'Etienne BRUNEAU, les miels du concours pouvant servir de cas pratiques « réels » pour les 4 demi-journées de formation.

Le Groupe de travail valide ces propositions. Les représentants d'apiculteurs s'engagent à diffuser les informations auprès de leurs groupes pour que les professionnels participent au concours des miels.

5. Présentation et discussion de la démarche qualité NC pour les produits agricoles et application pour les miels calédoniens

- L'ensemble des apiculteurs présents s'accordent à dire qu'il est nécessaire de mettre en avant les miels de qualité produits en respectant des normes sanitaires, techniques et administratives, sans empêcher les petits producteurs de vendre leur miel.
- Suite à la réunion du groupe de travail du 31/03/2018 et au comité technique CPA du 23 avril 2018, le Syndicat des Apiculteurs a sollicité la CANC pour un accompagnement à la mise en place d'un signe de qualité pour le miel calédonien. Ce nouveau signe pourrait être « qualité supérieure » ou « certifié authentique ».
- L'ensemble des collectivités s'accordent sur l'intérêt de la mise en place d'un signe de qualité MIEL avec toutefois les précautions suivantes :
 - i. La démarche réponde à un besoin et non à une opportunité financière (ERPA)
 - ii. La réalisation d'une évaluation des coûts (DEI Lifou)
- La rédaction d'un cahier des charges qualité nécessite des échanges et un fort consensus entre les représentants d'apiculteurs afin de définir sur quels critères classer un miel qualité supérieure/certifié authentique (par rapport aux pratiques apicoles, aux caractéristiques physico-chimiques, organoleptiques, etc...). Le CPA peut fournir données et références techniques permettant d'alimenter la réflexion.
- La CANC pilotera la prochaine réunion du groupe de travail MIEL dont le principal objectif sera de travailler sur la démarche qualité et le cahier des charges.
- Certains apiculteurs travaillent en parallèle sur d'autres signes de qualité non reconnus par la loi du Pays de février 2017 (comme les signes IGP ou AOP). Ces démarches personnelles ne sont pas soutenues par le groupe de travail MIEL.
- Les apiculteurs de Lifou, intéressés par la démarche « Miel de Nouvelle-Calédonie », s'interrogent sur la pertinence de mettre en place un signe de qualité spécifique aux îles Loyauté, de part les spécificités organoleptiques de leurs miels et le terroir loyaltien particulier. À ce titre, une réunion AAIL / PIL / CANC / CPA sera organisée en Février 2019.